

PROTOCOLE DE CHARGEMENT ET DECHARGEMENT

Règlementation et champ d'application

Les dispositions des articles R.4515-1 à R.4515-11 du code du travail fixent les règles de coordination et de prévention devant être observées lors des opérations de chargement et déchargement effectuées par une entreprise extérieure de transport.

Les opérations de chargement ou de déchargement, font l'objet d'un document écrit, dit « protocole de sécurité » qui se substitue au plan de prévention prévu pour les autres opérations effectuées par une entreprise extérieure.

Opération de chargement ou déchargement	Toute activité concourant à la mise en place sur ou dans un engin de transport routier ou à l'enlèvement de celui-ci, de produits, fonds et valeurs, matériels ou engins, déchets, objets et matériaux de quelque nature que ce soit.
Entreprise de transport :	Toute entreprise juridiquement indépendante de la collectivité utilisatrice et qui effectue des opérations de chargement déchargement dans l'enceinte de celle-ci.
Collectivité ou établissement public d'accueil :	Collectivité ou établissement public qui utilise les services d'une entreprise de transport pour des opérations de chargement et de déchargement.

Comment établir le protocole de sécurité ?

↳ Opération de chargement et de déchargement à **caractère répétitif** :

Les opérations de chargement ou de déchargement impliquant les mêmes entreprises et revêtant un caractère répétitif font l'objet d'un seul protocole de sécurité établi préalablement à la première opération.

Ce protocole de sécurité reste applicable aussi longtemps que les employeurs intéressés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative. On entend par opérations de chargement ou de déchargement à caractère répétitif, celles qui portent sur des produits ou substances de même nature, accomplies sur les mêmes emplacements, selon le même mode opératoire, et mettent en œuvre les mêmes types de véhicules et de matériels de manutention. Par exemple la livraison hebdomadaire des denrées alimentaires au restaurant scolaire.

↳ Opération de chargement et de déchargement à **caractère non répétitif** :

Chacune des opérations ne revêtant pas le caractère répétitif, donne lieu à un protocole de sécurité spécifique à chaque opération. Souvent dans ce cas de figure l'entreprise de transport et le chauffeur ne sont pas identifiés avant leur arrivée sur les lieux de livraison. Dans ce cas le chauffeur sera instruit dès son arrivée dans la collectivité avec un protocole de sécurité et un plan. Le protocole est renseigné par la collectivité et complété par le chauffeur avant de débuter toute opération de chargement et de déchargement occasionnelle.

Modèle de protocole de sécurité

PROTOCOLE DE SECURITE

Chargement et déchargement

Le présent document doit être établi, avant les opérations de chargement ou de déchargement, en concertation entre la collectivité ou l'établissement public d'accueil et l'entreprise de transport, après échange préalable d'informations entre les deux entités.

Ce protocole de sécurité vise à analyser, définir et coordonner les mesures de prévention à observer à chacune des phases de l'opération de chargement et de déchargement. Un exemplaire est destiné au chauffeur, un deuxième à la collectivité ou établissement public d'accueil et un troisième à l'entreprise de transport pour archivage.

Collectivité ou établissement public d'accueil	Entreprise de transport
Raison sociale :	Raison sociale :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Représentant chargé du suivi :	Représentant chargé du suivi :
Nom :	Nom :
Qualification :	Qualification :
Tél. :	Tél. :
E-mail :	E-mail :
Horaires d'ouverture de la collectivité aux transporteurs :	

INFORMATIONS SUR L'OPERATION

Opérations répétitives	☐ OUI	☐ NON
Nature et déroulement de l'opération	☐ Chargement	☐ Déchargement
	☐ réalisée par la collectivité d'accueil ☐ réalisée par l'entreprise de transport	

MATERIELS MIS A DISPOSITION PAR LA COLLECTIVITE

☐ Quai	☐ Pont roulant	☐ Chariot de manutention	☐ Diable
☐ Chariot élévateur	☐ Transpalette électrique	☐ Transpalette manuel	Autres (préciser) ☐

INFORMATIONS FOURNIES PAR L'ENTREPRISE DE TRANSPORT

Aménagement et équipement du véhicule	Type de véhicule		Caractéristique du véhicule	Matériel de manutention prévu	
	Nature	Etat	Conditionnement	Quantité	Poids
Caractéristiques de la marchandise					



DOCUMENTS JOINTS AU PROTOCOLE DE SECURITE	Observations particulières
☐ Plan des voies de circulation dans la collectivité	
☐ Plan faisant apparaître la zone de livraison, parking,...	
☐ Consignes de circulation et de sécurité	
☐ Autres :	

CONSIGNES DE SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ D'ACCUEIL
Numéros d'appel d'urgence :  <u>En cas d'accident ou d'incendie:</u> Composer le 18 (Sapeurs-pompiers) ou le 15 (SAMU) Ou le 112 (numéro d'appel d'urgence européen)
Coordonnées du responsable si problème technique :
Procédures d'alerte et circuits d'évacuation :
Nom et localisation des secouristes :
Précautions particulières résultant de la nature des produits transportés, notamment celles imposées par la réglementation relative au transport de matières dangereuses.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
En accord avec les prescriptions des articles R 4515-4 à R 4515-11 du Code du Travail, les parties signataires s'engagent à tenir à jour le présent protocole de sécurité en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation. Le transporteur s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération à tout nouveau chauffeur amené à pénétrer sur le site. Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions du présent protocole ainsi que celles figurant dans les documents joints.

Le représentant de la collectivité : Le Maire, le Président ou son délégué	Le représentant de l'entreprise extérieure de transport	Le correspondant de la collectivité ou de l'établissement public
Nom :..... Qualité :..... Date :..... Signature :	Nom :..... Qualité :..... Date :..... Signature :	Nom :..... Qualité :..... Date :..... Signature :